



CSE ORDINAIRE
Du 26/03/26

Debrief # CSE

EFFECTIFS 2026

Augmentation de la baisse !

La CFDT est heureuse d'entendre une baisse des contrôles par le CRE. Gageons que d'autres décisions de baisse des ambitions seront nécessaires pour être cohérent avec le nombre d'effectifs. Ne vous réjouissez pas, ce sera la seule bonne nouvelle !?!

Pour la CFDT, sur le point des effectifs en Hauts de France, comment ne pas évoquer la feuille de route 2026. Feuille de route qui fixe une ambition forte autour du retour au plein emploi et de l'amélioration de l'accès à l'emploi d'ici 2027. Si ces objectifs peuvent être partagés dans leur principe, plusieurs éléments interrogent quant à la méthode, la lisibilité et la faisabilité opérationnelle.

Tout d'abord, la méthode d'élaboration manque de clarté et manque de sens. Quand par visioconférence on évoque, par un oxymore, une « **personnalisation de masse** », **est-ce une volonté cynique de piquer ou une faiblesse avouée ?**

On nous sert des portefeuilles « intensifs » travaillant en système avec des portefeuilles « agiles ou essentiels », des mesures d'impacts des indicateurs, un pilotage et une acculturation des managers et des agents pour les guider vers plus de prospection, plus de conseil en indemnisation, plus d'intelligences collectives, **tout cela pour masquer le manque de moyens financiers et humains !**

Pour la CFDT le constat de ces deux années de transformations est assez simple, **parler de personnalisation de masse ; c'est uniquement dire, on ne sait pas faire ce qui était prévu initialement par la loi Plein emploi puisque nous n'avons pas les moyens, mais on fera quand même plus, plus vite, coûte que coûte.**

Par ailleurs, la soutenabilité de certains objectifs apparaît incertaine. A l'augmentation des activités attendues s'ajoute un périmètre d'action déjà très large. Cette évolution risque d'entraîner une **augmentation significative de la charge de travail** pour les agents, dans un contexte où les missions se multiplient et où les moyens humains restent contraints.

Pour les Hauts de France, ce seront donc 4211,2 ETPT pour 2026, chiffre en ligne avec les baisses budgétaires subies depuis 2020.

Pour la CFDT, la réalité, ce sont 150.000 demandeurs d'emplois supplémentaires que France Travail en Hauts de France doit inscrire, accompagner, contrôler ou sanctionner. **En baissant les effectifs, bien entendu !**

Contrats d'engagement qui obligent les signataires ; diagnostics, plans et mise en action faisant appel à un pouvoir d'agir, comme si on parlait d'une « force cachée subliminale ». S'inscrire à France Travail n'est pas un scénario de film.

La question des ressources constitue à ce titre le point de vigilance majeur. La réduction de plus de 500 équivalents temps plein (et sans compter les baisses hors plafond), alors que le nombre de demandeurs d'emploi demeure élevé et augmente (+0,6% en 2025), que les missions continuent de s'élargir, interroge la CFDT sur la capacité de l'établissement à assurer ses engagements et à préserver la santé de ses collaborateurs.

Les risques sont présents quant à la qualité de l'accompagnement proposé aux usagers et aux tensions entre collègues face à une pression, un manque de sens et à l'insatisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises.

La CFDT continuera de redoubler d'efforts pour négocier et défendre notre institution, ses agents et managers.



CSE ORDINAIRE
Du 26/03/26

Debrief

CSE

TELETRAVAIL :

**Quand ton plein te coute un bras,
reste chez toi !**

Les élus en séance ont demandé la mise en place de mesures visant à encourager le télétravail pour les agents avec la proposition d'une journée supplémentaire en raison de la crise du carburant.

De la même manière, nous demandons de privilégier les échanges à distance avec les demandeurs d'emploi (visio ou entretiens téléphoniques).

LPE :

UNE EVALUATION SOUS SURVEILLANCE

A la demande du gouvernement, une évaluation est mise en place afin d'étudier les conditions de mise en œuvre de la loi Plein Emploi par un organisme extérieur et indépendant.

Le but est de mesurer l'efficacité du RPE, conjointe ou séparée, de la mise en œuvre du contrat d'engagement. Une évaluation de ce type a déjà été faite en Allemagne et a donné lieu à une modification et à un réajustement des objectifs.

"A date", la Direction n'est pas en mesure de nous annoncer de quelconques changements pour les agents.

L'évaluation durera 2 ans avec un questionnaire à l'attention des agents et des demandeurs d'emploi.

La fin de l'évaluation est annoncée pour novembre 2027.

ASC



Ce mois-ci, la commission ASC vous propose :

- **des séjours :**
 - **THALASSO LE TOUQUET :**
 - du 21 au 22 Novembre 2026
 - du 28 au 29 Novembre 2026
 - du 5 au 6 Décembre 2026
 - du 12 au 13 Décembre 2026
- **des spectacles :**
 - **GREASE**
 - le 27 Novembre à St Quentin
 - le 28 Novembre à Margny lès Compiègne
 - **LINH** le 6 Octobre au Sébastopol Lille
 - **SUPERBUS** le 19 Novembre au Zénith de Lille

SIN LE NOBLE LENS

La **CFDT** sera toujours **CONTRE** la diminution des m², du nomadisme.

La **CFDT** alerte de nouveau sur les conditions de travail liées au schéma immobilier régional.

La **CFDT** réclame de connaître le montant de l'économie financière annuelle de ces réorganisations immobilières.





CSE ORDINAIRE
Du 26/03/26

Debrief

CSE

REFERENTES LAICITE et NEUTRALITE

Les principes de laïcité et de neutralité imposent à l'État et à ses agents de ne favoriser aucun intérêt particulier dans l'exercice de leurs missions de service public. Les principes de laïcité et de neutralité du service public figurent dans l'article 10 du règlement intérieur de France Travail.

Après la mise en place d'une référente nationale, France travail Hauts-de-France a nommé 2 référentes laïcité et neutralité : Margaux FAUCHILLE et Chloé LOTTEN (Juristes au sein du Service des Affaires Juridiques).

Leurs missions :

- promouvoir les principes de laïcité et de neutralité au sein de France Travail
- apporter tout conseil utile
- organiser la journée de la laïcité le 09/12.

CLASSIFICATION DE DROIT PUBLIC - DECISION DG

Les élu(e)s **CFDT** restent dubitatifs sur la volonté de la DG pour la classification de droit public.

La **CFDT** insiste sur le fait de trouver des solutions pragmatiques aux problématiques spécifiques des agents de statut public notamment sur leur déroulement de carrière car il s'agit de pouvoir répondre aux attentes de 3000 agents qui expriment un malaise et un sentiment fort de discrimination.





**CSE ORDINAIRE
DU 26/03/2026**

Debrief # CSE

Sébastien BALDINU votre Représentant Syndical au CSE

Vos élus CSE :

**Barbara LENGLET
Mélanie POSTEL
Catherine LALIBERTE
Christine JOLY
Valérie CAILLAUX
David VERSCHAEVE
Yannick DECROIX
Karim CHERBI
Christophe CLIN**

**Si vous avez des questions, des remarques,
contactez-nous**

LA CFDT, à vos côtés, reste à votre écoute

Votre prochain CSE, le 30 AVRIL 2026